PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 87/728 du 1/12/87,
portant nomination de Monsieur BOUKINDI Joseph, en qualité de Directeur Régional de l'Economie Forestière de la Kikouala.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines disposition de la Cpnstitution ;

Vu le décret n° 85/728 du 17 Mai 1985, portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie Forestière ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982, fixant les indemnités de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 87/481 du 20 Août 1987, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 87/482 du 20 Août 1987, portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- ~~Monsieur~~ BOUKINDI Joseph, Ingénieur des Eaux et Forêts de 3e échelon, est nommé Directeur Régional de l'Economie Forestière de la Likouala.

Article 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

.../...

Article 3.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le Ier DECEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Economie Forestière,

Ange Edouard P O U N G U I.-

Le Ministre du Plan et des Finances,

O S S E B I D O U N I A H.-

Le Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice, Garde des Sceaux,

Pierre M O U S S A.-

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-